Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20261109-DEL20261104_88-DE

Réf. : DEL20261104-88

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 04 novembre le conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Madame Dominique MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 octobre 2026

PRESENTS (17)
Mme Dominique MARTIN, M. Pascal JOSSE, Mme Agnès GUILLO, M. Alain CHOTARD, Mme Valérie DUBOIS, M. Clément CHOTARD, Mme Stéphanie DUBOIS, M. Cyrille MONNERAIS, M. Adrien GILLARD, Mme Valérie LERAT, M. Vincent MONNERAIS, Mme Katy LETORE, M. Thierry ROBIN, Mme Marie-Thérèse LUCAS, M. Guénaël LAUNAY, M. Corentin PERRICHOT, M. Philippe ROBO.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (1) :
M. M. Mickaël BOIXEL, ayant donné pouvoir à M. Guénaël LAUNAY.

ABSENTS (1) :
Mme. Aurélie LOEZIC.

Délibération DEL20261104-88 – DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT (Morbihan énergies)

Madame Agnès GUILLO, Adjointe au Maire déléguée aux finances présente la décision modificative n°2 du budget principal concernant les investissements. Cette modification est nécessaire pour engager le règlement d'une facture de Morbihan énergies (8564,55 €) non prévue au budget primitif à propos de l'avenant N°1 de la convention financière pour la desserte en gaz naturel des communes de Guer sur le territoire de l'OBC. Il est donc proposé de faire la modification budgétaire suivante :

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20261109-DEL20261104_88-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

PROVISION POUR REGLEMENT RESEAU

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0.00 €**	**500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	500.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	500.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0.00 €**	**0.00 €**	**500.00 €**	**0.00 €**
R- 2804182 : Amort. subv org.publics divers - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**500.00 €**
D-204182 : Subv org.publics divers - Bâtiments et installations	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	**0.00 €**	**9 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2151-110 : Programme annuel de voirie	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**9 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	9 000.00 €	9 000.00 €	500.00 €	500.00 €
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Il est demandé au conseil municipal :

D'approuver la régularisation des écritures comptables ci-dessus,
D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Agnès GUILLO, Adjointe au Maire déléguée aux finances, à la majorité (Résultat du vote : 17 votes pour, 0 vote contre, 1 abstention) des membres présents ou représentés :

Approuve la régularisation des écritures comptables ci-dessus,
Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Dominique MARTIN

MAIRIE de LOCMIQUELIC (56 Morbihan) R.F.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 10/11/2026,
Et l'extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 10/11/2026